

Engagement des adhérents à Ferry Longe-Côte

Je déclare avoir pris connaissance des statuts de l'association en ligne sur le site <http://ferry.longecote.fr>

L'association Ferry Longe Côte se réserve le droit :

D'annuler une séance en fonction des conditions météo,

De limiter le nombre de participants à une séance ou sortie, en fonction des conditions de sécurité réunies,

De décliner une participation à une sortie pour insuffisance d'équipement eu égard à la saison ou à la météo,

De décliner la participation d'un mineur,

De renvoyer une personne dont la conduite ou les agissements nuiraient au bon déroulement de la séance,

D'exclure définitivement de l'association toute personne dont les agissements ne seraient pas conformes aux statuts de Ferry Longe Côte, à son règlement intérieur.

Je connais le matériel nécessaire à la pratique de l'activité, variant selon les conditions météorologiques. Je dois acquérir moi-même ce matériel. Je dois en particulier disposer d'un matériel de sécurité obligatoire pour les sorties nocturnes (gilet réfléchissant, lampe flash rouge).

Je consulte le site Ferry Longe-Côte avant chaque sortie pour connaître les conditions météorologiques.

Ma cotisation comprend une assurance Responsabilité Civile couvrant **tous les adhérents** pour les dommages accidentels causés à un tiers ou aux installations nous accueillant. J'ai noté que l'association décline toute responsabilité pour les vols, pertes et détériorations des effets personnels survenus pendant les sorties ou dans les vestiaires fermés à clé pendant l'activité.

Le site Internet de l'Association publie des photos ou des vidéos des activités sur le site. Si je ne souhaite pas voir des images me concernant, j'en informe le preneur de vues.

[Je dois porter mon maillot Ferry Longe-Côte pendant les séances prévues au calendrier Ferry Longe-Côte. Je m'engage à ne le porter que pendant les sorties encadrées et les manifestations initiées par Ferry Longe-Côte.](#)

Je connais les règles d'encadrement et de sécurité

En janvier 2017, la fédération devient délégataire du [Longe-côte](#). Cette délégation permet d'être leader dans le domaine compétitif, dans l'organisation de manifestations sportives et dans la définition des normes d'équipement et de sécurité des sites de cette pratique.

[Le Longe Côte - Marche Aquatique](#) est une activité de marche, un sport de nature à part entière

Extrait du Mémento fédéral :

Approuvé par le Comité Directeur de février 2022

Règles établies par le comité Ferry Longe-Côte, mises à jour régulièrement, soumises à l'ensemble des adhérents chaque année au moment de l'inscription.

Encadrement

FFRP

Maximum
20 personnes
& 1 encadrant
& 1 assistant
Le nombre d'encadrants doit systématiquement être adapté à l'état de la mer et de la météo, et aux capacités physiques et de progression des pratiquants.

Ferry Longe-Côte

Longe Minimum	Longe Maximum
3 personnes dont 1 encadrant	20 personnes dont 2 encadrants
1 N1 maxi	5 N1 maxi 10 N2 maxi
Chaque encadrant fixe sa propre limite en fonction de la météo, de l'état de la mer, des capacités physiques et de progression des longeurs et de leur niveau.	
L'encadrant peut diminuer les effectifs maximum. Il ne doit pas augmenter les effectifs maximum.	

Matériel

FFRP

L'animateur dispose à chaque sortie :

D'un moyen de communication permettant d'appeler les secours en cas de nécessité ;

D'un sifflet afin de pouvoir communiquer avec les autres encadrants ;

D'une bouée d'assistance au sauvetage d'une personne en danger dans le milieu aquatique ;

L'assistant dispose à chaque sortie d'un sifflet afin de pouvoir communiquer avec les autres encadrants.

L'animateur et l'assistant doivent porter une tenue spécifique afin d'être plus facilement repérés par les participants

Ferry Longe-Côte

1 Radio VHF minimum par longe

Communication entre les groupes, soit avec un sifflet, soit des signes (type plongée), soit verbalement.

En cas de météo difficile (orange /rouge) les encadrants des groupes comportant des N1 emportent une bouée. Chaque encadrant a une ceinture, un boot et un couteau coupe-fil.

Encadrants titulaires du brevet fédéral animateur de longe-côte (FFRP) ou formation interne (Fred).

Les encadrants ont un maillot jaune ; le directeur de sortie un maillot orange ; les longeurs 1 maillot bleu ; les baptêmes 1 maillot rouge.

Matériel de sécurité obligatoire pour les sorties nocturnes : gilet réfléchissant, lampe flash rouge pour les longeurs, verte pour les encadrants, bleue pour le directeur de sortie.

Equipement des participants et encadrants

FFRP

conseillé : combinaison, shorty, gants, bonnet, chaussures est obligatoire

Ferry Longe-Côte

Le port de vêtements en néoprène est conseillé : combinaison, shorty, gants, bonnet,

Le port de chaussons aquatiques ou chaussures est obligatoire

Niveau des longeurs :

Ferry Longe-Côte

N 1 :

C'est le niveau de tous les longeurs à leur arrivée à Ferry Longe-Côte

N 2 :

être à l'aise dans l'eau ; se redresser,
idem après une roulade,
quelques apnées courtes successives,
attendre en mode étoile de mer ...

N 3 :

savoir nager,
aller au large par temps agité et revenir,
trois apnées successives de 15 s après un exercice un peu physique,
sortir quelqu'un de l'eau.

Pour élaborer cette série d'engagements, le comité de Ferry Longe-Côte s'appuie sur

- les statuts originaires des Sentiers Bleus,
- les statuts de la FFRP, délégataire du longe-côte
- les statuts de Ferry Longe-Côte
- les directives du Ministère des Sports,
- le règlement de la Base Tom Souville.

L'adhésion à Ferry Longe-Côte implique l'obligation pour tous de respecter l'ensemble de ces engagements.